

# Saison 2023/2024

Le club doit retourner les dossiers complets **au plus tôt**  
et avant le **15 février 2024**

à l'**O**ffice **M**unicipal du **S**port accompagnés :

- De la fiche de renseignements du demandeur
- De la copie de la **feuille d'imposition 2023** (revenus 2022 déclarés en 2023)
- De l'**attestation de paiement CAF** à la date du dépôt de la demande
- Des documents attestant de la situation professionnelle
- Des tarifs du club 2023/2024
- Des tarifs des licences fédérales 2023/2024
- Les personnes dépendant du foyer fiscal de leurs parents se verront appliquer les critères de revenus identiques à la bourse aux jeunes

## Critères concernant le demandeur (susceptibles de modifications)

- Être villeneuvois,**
- Être âgé de **18 ans et plus,**
- Être licencié dans un club sportif villeneuvois
- Avoir des revenus annuels (avant toutes déductions fiscales) inférieurs à **18 000 €** par foyer et après calcul, ne pas dépasser **8 310 € de Quotient ville**
- Participation personnelle obligatoire (minimum **20 €**)

## L'Aide

Le montant de l'aide sera calculé en fonction du :

- Coût de la cotisation restant à la charge de la famille,**
- Du quotient ville.**

Les montants attribués sont versés directement **au club** à l'issue du conseil municipal de référence. Les demandeurs informés par un courrier de la ville devront se rapprocher du club pour les modalités de remboursement.

**Les demandeurs doivent impérativement rapporter le dossier complet**  
**au club avant le 31 janvier 2024**

Pour tout renseignement, contacter le secrétariat de l'OMS au 03/20/98/69/66

# BORDEREAU CLUB ADULT'SPORT

## Aide à la cotisation réservée aux villeneuvois(e)

Les étudiant(e)s résidant sur le territoire sont concerné(e)s

À retourner à l'OMS avant le 15 février 2024

NOM DU CLUB :

Personne ayant complété ce document :



## Récapitulatif des demandes

Nom et Prénom du demandeur	<u>MONTANT</u> <u>COTISATION</u> <u>CLUB</u>	AIDES CLUB	Coût restant à <u>La charge du</u> <u>demandeur</u>	Aide VILLE Accordée

Je soussigné(e)

atteste que ces personnes sont licenciées au sein du club pour la saison 2023/2024

Signature du président et cachet du club

Signature du responsable de la Commission